

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du LUNDI 20 JANVIER 2025 à 18 h 30
en mairie de Mondragon

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Maire de Mondragon, en mairie.

Messieurs : SANCHEZ B – MARSEILLES P – LEBEGUE J – MARCHAND G – TRAMIER JF – SABATIER T – CHARLES P — TRUC Y – BLANC D – MAUCCI D – COTTIN C

Mesdames : ALTIER MA –BALBI F – ROMANINI B - ROS C – GILLET N – GARCIA A - RIGGIO B — LLORET S

Procurations : VICENTE V à ALTIER MA - AIME N à PEYRON C - MARCHAND A à MARCHAND G -

Absentes excusées : BERNARD J – DEPEYRE A– CASTELAS M

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Christian PEYRON

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

23 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

Rapporteur : Christian PEYRON

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

23 votes pour.

3/CESSION DES PARCELLES B 188-192-1523-1524-1525- 2740-2741-2742-2743-2745-2747- 2749 et 2735 à RAMPA RÉALISATIONS – ABROGE LES DÉLIBÉRATIONS 21/2023 et 82/2023

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est validé de céder à RAMPA RÉALISATIONS les parcelles suivantes pour une surface totale de 1ha 24 a 33 ca :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	188	GRES NORD	00 ha 50 a 80 ca
B	192	GRES NORD	00 ha 14 a 60 ca
B	2740	GRES NORD	00 ha 32 a 74 ca
B	2741	GRES NORD	00 ha 04 a 25 ca
B	2742	GRES NORD	00 ha 03 a 51 ca
B	2743	GRES NORD	00 ha 06 a 71 ca
B	2745	GRES NORD	00 ha 01 a 04 ca
B	2747	GRES NORD	00 ha 01 a 94 ca
B	2749	GRES NORD	00 ha 06 a 66 ca
B	2735	GRES NORD	00 ha 02 a 08 ca

La présente vente serait conclue moyennant le prix de quatre cent quatre-vingt-huit mille soixante-quatre euros (488 064€).

Etant ici précisé que ce prix correspond à un prix au m² de 41€ sur la superficie cadastrale des parcelles à l'exception des parcelles 2741 et 2745 non valorisées comme souhaité par les parties car il s'agit de l'emprise du chemin.

Il est aussi validé de céder à RAMPA RÉALISATIONS les parcelles suivantes pour une surface totale de 0ha 27 a 04 ca :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1523	Quartier "les Grès"	00 ha 06 a 77 ca
B	1524	Quartier "les Grès"	00 ha 13 a 50 ca
B	1525	Quartier "les Grès"	00 ha 06 a 77 ca

Le bornage a été établi par Thierry BAUBET, Géomètre-Expert à Bollène, le 25 juin 2024.

La présente session sera conclue moyennant le prix de cent dix mille huit cent soixante-quatre euros (110 864€).

Etant ici précisé que ce prix correspond à un prix au m² de 41€ sur la superficie cadastrale des parcelles.

Les frais de notaire et les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

22 votes pour.

1 contre.

4/CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION ZM n° 232 ET 235 - ABROGE ET REMPPLACE LA DÉLIBÉRATION 75-2023

Rapporteur : Christian PEYRON

Question annulée.

5/ACQUISITION DE 52 PARCELLES DANS LE CADRE DE LA CONSOLIDATION DE LA MAÎTRISE FONCIÈRE DE L'ENS DE L'ÎLE VIEILLE – DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU

Rapporteur : Christian PEYRON

Les membres du Conseil Municipal acceptent d'acquérir les 52 parcelles listées ci-après pour une contenance totale de 6,786 ha au prix de 0.61 € le m², soit pour un montant total de 41 397 €.

N° PARCELLE	SUPERFICIE (m ²)	N° PARCELLE	SUPERFICIE (m ²)	N° PARCELLE	SUPERFICIE (m ²)
ZX 190	1260	ZX 267	490	ZX 317	990
ZX 191	405	ZX 268	2050	ZX 318	1740
ZX 192	410	ZX 269	1670	ZX 345	4090
ZX 193	850	ZX 270	1060	ZX 346	1400
ZX 249	640	ZX 271	1010	ZX 410	381
ZX 250	1400	ZX 281	1030	ZX 547	798
ZX 252	640	ZX 284	1970	ZX 558	569
ZX 253	1400	ZX 285	2300	ZX 590	73
ZX 254	4980	ZX 286	2300	ZX 592	156
ZX 256	3490	ZX 287	2700	ZX 593	1149
ZX 257	1990	ZX 288	2060	ZX 594	71
ZX 258	580	ZX 291	1670	ZX 595	839
ZX 259	490	ZX 294	990	ZX 596	768

ZX 260	870	ZX 313	1370	ZX 598	619
ZX 261	1110	ZX 314	990	ZX 602	142
ZX 265	1650	ZX 315	1270	ZX 603	1908
ZX 266	490	ZX 316	4560	ZX 612	2
				ZX 660	24

Ces acquisitions feront l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ramenant ainsi la dépense effective pour la Commune à 8 279 €.

23 votes pour.

6/PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MOULIN

Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER

Il est validé à l'unanimité le versement d'une participation financière de 4€80 par jour et par élève, soit la somme de 2136.00€.

23 votes pour.

7/PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES DU COLLÈGE PAUL ÉLUARD

Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER

Il est validé à l'unanimité le versement d'une participation financière de 4€80 par jour et par élève, soit la somme de 384 €.

23 votes pour.

8/SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 À L'UNION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Rapporteur : Christian PEYRON

La subvention de 50€ à l'union des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) est acceptée à l'unanimité.

23 votes pour.

9/AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC « ÎLOT FAURITTE » - SOLICITATION DETR 2025 - ABROGE LA DÉLIBÉRATION 6/2024

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est voté à la majorité par les membres de l'Assemblée :

- D'abroger la délibération n°6/2024 du 22 janvier 2024,
- De valider le plan de financement,
- De solliciter l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2025 dans le cadre de l'opération des travaux d'aménagement d'un espace public « Îlot Fauritte » à hauteur de 27.72% pour un montant de 131 062.96 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

22 votes pour.

1 contre.

10/CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SÉNIORS - SOLICITATION DSIL 2025 - ABROGE LA DÉLIBÉRATION 8/2024

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est voté à l'unanimité par les membres de l'Assemblée :

- D'abroger la délibération n°8/2024 du 22 janvier 2024,
- De valider le plan de financement,
- De solliciter l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 dans le cadre de l'opération de construction de logements pour des seniors à hauteur de 28.98% pour un montant de 800 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

M. MAUCCI sollicite des explications concernant l'autofinancement de la Commune compte tenu de l'emprunt lié à l'opération.

23 votes pour.

11/EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE - SOLICITATION FNADT 2025

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est voté à l'unanimité par les membres de l'Assemblée :

- De valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus,
- De solliciter l'attribution Fonds national d'aménagement et de développement du territoire 2025 dans le cadre de l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à hauteur de 60% pour un montant de 32 212€31,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

M. MAUCCI demande si l'utilisation de bureau partagé est envisagée. Monsieur le Maire répond par la positive et Mme ALTIER vient compléter en indiquant que 4 professionnels seront dans le cas d'un cabinet partagé.

23 votes pour.

12/ENGAGEMENTS SUR LE DEVENIR DES LACS 2, 3 ET 5 DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE LA CARRIÈRE PRADIER

Rapporteur : Christian PEYRON

Dans le cadre de la réhabilitation de la carrière Pradier et de ses installations connexes, situées sur le territoire de Mondragon, le Conseil Municipal, conscient des enjeux cruciaux liés à la préservation de la biodiversité et au développement durable, a souhaité prendre des décisions significatives pour l'avenir de la commune et notamment le devenir des lacs d'exploitation 2, 3 et 5.

Les membres de l'Assemblée ont approuvé à l'unanimité :

1. De l'agriculture sur les lacs d'exploitation 2 et 3 :

- Le Conseil Municipal s'engage à promouvoir une agriculture certifiée Haute Valeur Environnementale (HVE) sur les terres restituées aux usages agricoles.
- L'objectif est de favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, contribuant ainsi à la durabilité de notre territoire.

2. De la Biodiversité sur le lac d'exploitation 5 :

- Le lac d'exploitation 5 sera entièrement dédié à la biodiversité. Le Conseil garantit la conservation et le développement de la biodiversité en maintenant ce lac dans un état favorable à l'accueil des espèces protégées.
- Des actions concrètes seront mises en œuvre en partenariat avec des acteurs locaux et régionaux, tels que des associations ou des experts en écologie.
- Le suivi écologique régulier de ce site sera assuré, à l'image de ce qui est déjà pratiqué sur le site du lieu-dit La Miat, situé au sud du lac 5 dans la zone Natura 2000, où des conventions ont été établies avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte-D'Azur.

23 votes pour.

13/CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE D'ACTIVITÉ À L'ASSOCIATION ROCAMBOL'S

Rapporteur : Christian PEYRON

Les membres de l'Assemblée ont validé à l'unanimité que Monsieur le Maire puisse signer la convention de mise à disposition de la salle de Peyrafeux pour permettre à l'association locale de théâtre, Rocambol's, de pratiquer leur activité à compter du 20 janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

23 votes pour.

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

• **Arrêté décistant de la révision de loyer d'un bien communal**

Le loyer mensuel du local professionnel situé 205 Rue Marcel Ackermann occupé par Mme « R » Emilie est porté à 52€ à compter du 1^{er} janvier 2025 (loyer antérieur 50€) - Arrêté n°705/2024.

Le loyer mensuel du presbytère situé Rue Jean Jaurès est porté à 378€ à compter du 1^{er} janvier 2025 (loyer antérieur 366€) - Arrêté n°703/2024.

• **Arrêté décistant de la révision du montant des prestations d'entretien**

Les prestations d'entretien de la Résidence « Les Balcons de Peyrafeux » seront facturées à Grand Delta à hauteur de 1 148€ par mois à compter du 1^{er} janvier 2025 (facturation antérieure 1 105€) - Arrêté n°706/2024.

• **Gestion des cimetières :**

Acquisition d'une concession trentenaire (4/6 places) n° 4 Allée des Tamaris – Peyrafeux II en date du 4 janvier 2025 pour un montant de 525€ par M. « D ». Pierre et Mme « P ». née « D ». Sophie.

• **Arrêté décistant de mouvement de crédit de chapitre à chapitre :**

Les dépenses des chapitres 66 et 16 ayant dépassé les prévisions, M. le Maire, conformément à l'autorisation accordée par la délibération du 11 mars 2024, décide de réaliser des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles.

Il est donc décidé de diminuer les crédits du chapitre 011 de 15 015 € et du chapitre 21 de 8 848,95 €, afin d'augmenter les crédits du chapitre 66 de 15 015 € et du chapitre 16 de 8 848,95 € - Arrêté n° 758/2024.

AUCUNE QUESTION DIVERSE

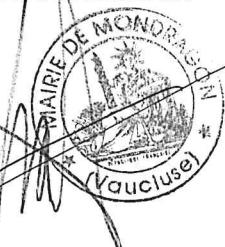
La séance est levée à 18h56.

Fait à MONDRAGON, le 31/01/2025.

Maire de Mondragon,
Christian PEYRON



Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.



Signature des membres présents :

1- PEYRON Christian

2- SANCHEZ Benoît

3- ALTIER Marie-Andrée

4- MARSEILLES Patrice

5- BERNARD Josette

6- LEBEGUE Jean

7- BALBI Francette

8- MARCHAND Guy

9- MARCHAND Any

10- MAUCCI Denis

11- SABATIER Thierry

12- LLORET Suzy



13- RIGGIO Béatrice



14- ROMANINI Bruna



15- BLANC Didier



16- TRAMIER Jean-François



17- ROS Céline



18- VICENTE Virginie



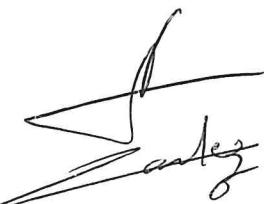
19- CHARLES Patrice



20- GILLET Nadine



21- TRUC Yannick



22- AIME Nicolas



23- GARCIA Aurélie



24- CASTELAS Morgane



25- DEPEYRE Arlette



26 – COTTIN Jean-Claude



